

Conseil en assurances et en services financiers

Séquence de stage 1

Après une année de formation, l'étudiant est en mesure de :

- Conseiller la clientèle en assurance de dommages des particuliers et des entreprises
- Analyser les demandes et souscrire les risques en assurance de dommages
- Analyser les réclamations et régler les sinistres

Séquence de stage 2

En plus des tâches de 1^{re} année, après deux années de formation, l'étudiant est en mesure de :

- Analyser les situations et les besoins financiers de la clientèle
- Conseiller la clientèle et élaborer des recommandations visant les programmes d'assurances et de rentes collectives
- Conseiller la clientèle sur la planification et l'élaboration de programmes financiers

ate@cmontmorency.qc.ca

ALTERNANCE
TRAVAIL
ÉTUDES